



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 305'000.00 pour l'établissement du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement local (PAL), sanctionné en 1999, la pré-étude a été validée par le service de l'aménagement du territoire (SAT) le 4 novembre 2022. La Commune est dans l'attente de l'octroi de la subvention cantonale.

Ce travail a été réalisé grâce une étroite collaboration entre la Commission PAL, que votre Autorité a constituée en 2018, le bureau d'aménagement mandaté, l'architecte-conseil, l'aménagiste-conseil et le Conseil communal. A savoir aussi que deux ateliers participatifs, ouverts à la population, menés par la HEG-ARC ont permis aux différentes entités (Commune, Canton et mandataire) d'y intégrer quelques principes et/ou réflexions et de les valider.

2. SITUATION ACTUELLE

Pour rappel, d'importants projets urbains sont en cours d'étude via des planifications de détail (plan de quartier / plan spécial). La révision du PAL visera à harmoniser ces différents instruments en fonction des nouvelles directives en vigueur et de les intégrer dans une vision cohérente et globale d'aménagement de notre territoire.

Le plan d'aménagement local répondra aux conditions environnementales, urbanistiques et sociales des quinze prochaines années.

Actuellement, une procédure de demande d'offre pour la suite de la révision a été établie auprès de 5 bureaux d'études. Le mode de passation des marchés retenu est celui de la procédure sur invitation. Cette dernière est accompagnée par le bureau « Espace libre SA » qui agit comme bureau d'appui au maître d'ouvrage. Les bureaux soumissionnaires sont les suivants :

- Bureau d'architecture et d'urbanisme Wenker
- Bureau d'aménagement GEA
- Bureau d'aménagement et d'ingénierie RWB
- Bureau d'aménagement Urbasol
- Bureau d'aménagement Team+

Afin de garantir la suite du processus et pour répondre aux exigences cantonales et fédérales et au délai fixé au 28 février 2024, une demande de crédit d'investissement vous est formulée selon un descriptif financier établi dans le cadre de la pré-étude.

3. AGENDA

Décembre 2022 – Janvier 2023 : Procédure d'appel offres

Février 2023 : Décision d'adjudication et démarrage des études

Juin 2024 : Transmission du dossier PAL au SAT pour préavis

Février 2025 : Adoption du PAL par le Conseil général

4. DEVIS GENERAL DES TRAVAUX

Phases / travaux	Estimation des coûts (CHF)
1. Travaux préparatoires	5'000.00
2. Diagnostic	5'000.00
3. Formalisation du dossier	
3.1 Projet de territoire	20'000.00
3.2 Etudes complémentaires (étude de mobilité)	16'000.00
3.3 Mise à jour de l'inventaire nature	20'000.00
3.4 Plan communal d'affectation des zones	20'000.00
3.5 Géodonnées	7'000.00
3.6 Règlement de construction et d'urbanisme	25'000.00
3.7 Programme d'équipement (ingénieur)	30'000.00
3.8 Rapport 47 OAT	28'000.00
3.9 Plan directeur de mobilité douce (volet plan directeur des chemins pour piétons + volet plan directeur de mobilité cyclable)	12'000.00
4. Information, participation	10'000.00
5. Formalisation dossier définitif	5'000.00
6. Mandat d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO)	35'000.00
7. Divers et imprévus	30'000.00
Sous-total	268'000.00
Frais (5% des honoraires mandataires PAL)	11'150.00
TVA 7,7 %	21'494.55
Total final	300'644.55
TOTAL ARRONDI :	305'000.00

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 3 janvier 2023

CONSEIL COMMUNAL

Annexe : schéma illustratif des enjeux et sites stratégiques

